



entente sectorielle de développement

bioalimentaire  
Estrie

# COMMUNIQUÉ pour publication immédiate

## Les MRC de l'Estrie s'unissent pour leur développement bioalimentaire et annoncent des investissements de plus de 1 245 000 \$



Stoke, 18 juin 2018 - En avril 2018, les sept MRC de l'Estrie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et la Fédération de l'UPEA-Estrie ont conclu une entente sectorielle de développement.

Cette entente permettra de soutenir la réalisation de cinq projets issus des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) locaux qui avaient un impact sur l'ensemble des MRC de la région. Dans l'optique de cette mise en commun à l'échelle estrienne, les projets retenus ont été choisis en fonction de trois critères : économie d'échelle, efficacité accrue et meilleurs résultats.

De plus, il a été convenu d'évaluer la pertinence d'implanter une structure de concertation pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire en région et, le cas échéant, de définir les modalités permettant la mise en place de cette structure.

Pour réaliser cette entente, les signataires investiront 1 245 104 \$ sur une période de trois ans. Cet investissement permettra la réalisation de projets évalués à 2 178 793 \$ et créera un effet de levier permettant de doubler la mise, puisque les promoteurs, dont les MRC, contribueront également en mettant à profit leurs ressources humaines.

La participation financière des partenaires de l'entente se chiffre comme suit :

- les MRC de l'Estrie contribuent collectivement la somme de 225 000 \$ ;
- le MAPAQ y contribuera pour 225 000 \$ ;
- l'UPEA-Estrie y contribuera 105 000 \$ ;
- et le Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR), géré en collaboration avec la Table des MRC, y contribuera pour 673 907 \$.

Les projets financés par cette entente poursuivent plusieurs objectifs qui visent autant :

- le développement des compétences, notamment en gestion entrepreneuriale ;
- le soutien à la relève pour les entreprises du secteur agricole ;
- l'identification de filières offrant un potentiel de développement ;
- la collaboration d'une banque d'opportunités d'affaires ;
- et le soutien à la mise en marché des produits régionaux par l'affirmation de l'image de marque «Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est».



entente sectorielle de développement  
**bioalimentaire**  
**Estrie**

Le projet Créateurs de saveurs bénéficie de la participation additionnelle des MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi et de leur contribution financière.

Citations :

«Le gouvernement du Québec est fier de contribuer à l'entente sectorielle de développement pour le secteur bioalimentaire. Par cette entente, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance du secteur bioalimentaire dans le développement économique des régions et par le fait même, souligne l'importance de la prise en charge par les acteurs du développement des territoires des outils qui permettent un développement qui s'harmonise avec leur vision de l'avenir de leur région..»

*M. Luc Fortin, ministre de la Famille, ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Sherbrooke*

«Le secteur bioalimentaire joue un rôle significatif dans le développement économique et social de notre région estrienne. Un secteur important pour lequel nous avons décidé d'agir tous ensemble, concrètement et maintenant! C'est donc à l'unisson et dans un esprit de concertation que les MRC de l'Estrie et la ville de Sherbrooke ont mis en commun les priorités de leurs Plans de développement de la zone agricole (PDZA) pour bâtir les assises de projets structurants. Cette mise en commun permet non seulement d'obtenir des gains en efficacité, mais également d'obtenir de meilleurs résultats. Pour moi, il s'agit d'un modèle de collaboration gagnant qui amènera un grand rayonnement sur l'ensemble de notre territoire.»

*M. Hugues Grimard, président de la TME et préfet de la MRC des Sources.*

«La MRC du Haut-Saint-François est honorée d'avoir été choisie pour administrer cette entente. Il s'agit d'une marque de confiance envers notre gestion transparente et exemplaire et notre leadership en concertation régionale. Nous coordonnerons un comité directeur très soucieux d'atteindre des résultats concrets. Les porteurs des cinq projets seront accompagnés et appuyés pour bien réussir leurs mandats respectifs. Nous ferons la preuve que travailler ensemble peut nous amener toujours plus loin.»

*M. Robert G. Roy, préfet de la MRC du Haut-Saint-François*

«Les 4400 producteurs et productrices de l'Estrie se réjouissent que l'agriculture et l'agroalimentaire soient enfin reconnus par les MRC de l'Estrie et la ville de Sherbrooke comme le plus important moteur économique de notre région. L'adoption de plans de développement de la zone agricole dans tous les territoires de l'Estrie avait déjà permis cette prise de conscience. Cette entente nous permet d'aller encore plus loin par la mise en commun de nos ressources. L'AJPA-Estrie est particulièrement fière de contribuer à son succès.»

*M. François Bourassa, président de la Fédération de l'AJPA-Estrie*

- 30 -

**Source :**  
Danielle Jean  
Conseillère en communications  
et gestion de projets  
CLD du Haut-Saint-François  
[djean.cld@hsfgc.ca](mailto:djean.cld@hsfgc.ca)  
819-560-8500, poste 2208

**Information :**  
Michel Saikali  
Chargé de projet  
ESD bioalimentaire . Estrie  
MRC du Haut-Saint-François  
[michel.saikali@hsfgc.ca](mailto:michel.saikali@hsfgc.ca)  
819-570-4553



entente sectorielle de développement

bioalimentaire  
Estrie

## Résumé de l'entente sectorielle de développement



En avril 2018, les sept MRC de l'Estrie (qui incluent la Ville de Sherbrooke), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et l'UPA-Estrie ont conclu une entente sectorielle de développement. Cette entente permettra de soutenir la réalisation de cinq projets issus des PDZA locaux qui ont un impact sur l'ensemble des MRC de la région.



De plus, il a été convenu d'évaluer la pertinence d'implanter une structure de concertation pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire en région et le cas échéant de définir les modalités permettant la mise en place de cette structure.



Pour réaliser cette entente, les signataires ont convenu d'y investir 1 228 907 \$ sur une période de trois ans. Cet investissement permettra la réalisation de projets évalués à 2 178 793 \$. La contribution des partenaires de l'entente se chiffre comme suit :



- les MRC de l'Estrie contribuent collectivement la somme de 225 000 \$ ;
- le MAPAQ y contribue pour 225 000 \$ ;
- l'UPA-Estrie y contribue 105 000 \$ ;
- et le Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) du MAMOT, géré par la Table des MRC de l'Estrie y contribue pour 673 907 \$.



Les projets financés par cette entente poursuivent plusieurs objectifs qui visent autant le développement des compétences ; le soutien à la mise en marché des produits régionaux par l'affirmation d'une image de marque ; le soutien à la relève pour les entreprises du secteur agricole ; l'identification de produits offrant un potentiel de développement et l'élaboration d'une banque d'opportunité d'affaires.





entente sectorielle de développement  
bioalimentaire  
Estrie

Spécifiquement, les projets soutenus par cette entente sont les suivants :

**Faciliter l'accès en région à la formation spécialisée :**

avec l'objectif de développer une culture de formation en agriculture et de favoriser l'éclosion de différent mode de développement des compétences autant pour le personnel que les dirigeants des entreprises agricoles, ce projet, en concertation avec les acteurs des différentes MRC du territoire, développera des nouvelles stratégies de diffusion et de réalisation d'activités de formation. Son succès sera mesuré par des facteurs comme l'augmentation des inscriptions aux activités de formations ; l'augmentation de la diplomation dans des matières pertinentes au secteur agricole, entre autres.

**Favoriser le développement et la valorisation de produits et filières distinctifs :**

les principaux objectifs de ce projet sont de développer une identité bioalimentaire propre à l'Estrie, appuyer l'adoption de mode de production, de cultures et d'élevages adaptés à la région, d'augmenter le nombre d'entreprises de transformation et les ventes des produits régionaux tant en Estrie qu'ailleurs au Québec. Les responsables du projet espèrent identifier cinq à sept filières offrant un potentiel de développement. Également, ils rendront disponible un rapport de caractérisation des potentiels bioalimentaires.

**Développer une banque d'opportunité d'affaires :**

ce projet permettra de faciliter la circulation d'information touchant les différentes opportunités permettant de développer ou de pérenniser des entreprises du secteur bioalimentaire.

**Soutenir l'établissement et le maintien de la relève agricole :**

reconnu sous le vocable de **L'Arterre** ce projet vise à la fois à augmenter l'accessibilité des terres au profit de la relève agricole et à maintenir le dynamisme agricole de nos régions. Plus spécifiquement, ce projet aide la relève agricole à s'établir en agriculture et contribue au démarrage de nouvelles entreprises agricoles. Il aide également les agriculteurs sans relève à trouver une relève non apparentée pour reprendre leur entreprise.

**Promouvoir l'achat local et le tourisme gourmand grâce au label Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est :**

ce projet vise à promouvoir l'utilisation de Créateur de saveurs Cantons-de-l'Est pour accompagner les entreprises du secteur dans leurs activités de mise en marché. Ceci favorisera l'organisation collective d'activité de mise en marché. On visera également l'augmentation de la notoriété du label auprès des consommateurs locaux et des touristes.